



ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE n° 2026 / 79

Permettant le stationnement et réglementant la circulation

MD Services

Chantier avenue du 11 novembre 1918 (RD807)

Du 7 au 17 avril 2026

La Maire de la Commune de Gramat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L2211-1, L2212-1 et 2, et L2213-1 à 6 ;

Vu le Code de la route et notamment les Articles L130-5, R325-12 à 46, R411-1 à 8, R417-9 et 10 et R417-12 ;

Vu le Code Pénal et son Article R610-5 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents, et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire) ;

Vu la demande présentée par Monsieur Quentin MACAINE-DELMAS, entreprise MD Services, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'occupation du domaine public, avenue du 11 novembre 1918, pour ses travaux du 7 au 17 avril 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, en prenant toutes les mesures propres à la renforcer sur ce secteur de la Commune ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Du 7 au 17 avril 2026, l'entreprise MD Services est autorisée à empiéter sur la chaussée, stationner un véhicule, restreindre la circulation sur une voie avec un sens prioritaire et l'alterner manuellement.

Article 2 – La signalisation est à la charge du pétitionnaire.

Article 3 – Les voies publiques et leurs dépendances devront être remises dans leur état initial à la réception du chantier. Les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire et publié. Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame la Directrice générale des services de la ville de Gramat et le pétitionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

Fait à Gramat, le 7 avril 2026,

Destinataires :

Gendarmerie : 1
SDIS 46 : 1
STR : 1
Pétitionnaire : 1
Archives Mairie : 1

La Maire,




Martine MICHAUX.